

Commune de Pierrefonds

Conseil Municipal du 4 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le 4 avril à 20H30, le Conseil Municipal de PIERREFONDS, dûment convoqué le 28 mars 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Michèle BOURBIER, maire.

Présents : Madame Michèle BOURBIER, Monsieur Bernard ROBERT, Monsieur Michel LEBLANC, Madame Florence DEMOUY, Madame Jacqueline HEURTAULT, Monsieur Laurent LAMAND, Madame Françoise SMESSAERT, Madame Marie-Alice DEBUISSE, Monsieur Yves GAUTHIER, Madame Isabelle SIGAUD, Monsieur Antonio MENDES, Madame Aurélie LAMBRE, Monsieur Ronan TANGUY.

Pouvoirs :

- Madame Françoise SANTUNE à Madame Françoise SMESSAERT
- Monsieur Guy FRIEDRICH à Monsieur Michel LEBLANC
- Monsieur Damien BARATTE à Monsieur Laurent LAMAND

Absents :

- Madame Dolorès HUDO, excusée
- Monsieur Jean-Marc GOSSOT, excusé
- Madame Emmanuelle DANAN

Secrétaire : Monsieur Michel LEBLANC

Madame le maire ouvre la séance et rappelle que chacun a été destinataire du compte rendu de la séance du 23 février 2017 et demande s'il y a des observations. Il n'y en a aucune.

Madame BOURBIER fait tourner le registre pour signatures et demande aux membres du conseil municipal s'ils souhaitent conserver le mode de vote à main levée et nominatif.

Vote : Pour à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1. Budget - Commune

- Approbation du compte de gestion 2016
- Approbation du compte administratif 2016
- Affectation des résultats 2016
- Vote des subventions aux associations
- Vote du taux des taxes communales
- Budget primitif 2017
 - section de fonctionnement
 - section d'investissement
- Bilan des cessions et des acquisitions 2016

2. Budget - Eau et Assainissement

- Approbation du compte de gestion 2016
- Approbation du compte administratif 2016
- Affectation des résultats 2016
- Budget primitif 2017
 - section d'exploitation
 - section d'investissement

3. Sollicitation de l'EPFLO en vue de portage foncier et délégation du droit de préemption

4. Conclusion avec des propriétaires privés d'une convention portant servitude d'écoulement des eaux pluviales

- Autorisation à donner à Madame le maire

5. Projet de travaux d'aménagement de sécurité – rue de l'Armistice

- Conclusion d'une convention générale de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Départemental

6. Recrutement d'agents contractuels de remplacement (en application de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26/01/1984)

- Autorisation à donner à Madame le maire

7. Repas des aînés 2017

8. Festival « les Petites Bouilles » - tarification des insertions

1. Budget – Commune

– Approbation du compte de gestion 2016

Monsieur LEBLANC présente le compte administratif 2016 qui récapitule l'ensemble des opérations effectuées en 2016.

Il montre par section :

	Dépenses	Recettes	Résultat / solde
Fonctionnement	1 157 121.90 €	1 369 751.05 € *	212 629.15 €
Investissement	316 576.79 €	571 651.84 € **	255 075.05 €
Total	1 473 698.69 €	1 941 402.89 €	467 704.20 €

* Dont 100 000 € d'excédent de fonctionnement reporté N-1

** Dont 257 935.68 € d'excédent d'investissement reporté N-1

Le compte de gestion de Madame le trésorier d'Attichy est conforme à notre compte administratif 2016.

Madame le maire propose l'approbation du compte de gestion de Madame le trésorier d'Attichy.

Vote : Pour à l'unanimité

– Approbation du compte administratif 2016

Madame le maire quitte la séance.

Monsieur ROBERT, premier adjoint, propose aux membres du conseil municipal d'approuver le compte administratif 2016 de la commune.

Vote :

- **Pour : 15**

Madame le Maire réintègre la séance.

– Affectation des résultats 2016

Après conformité et approbation du compte de gestion et du compte administratif 2016, les résultats de clôture sont les suivants :

Fonctionnement : 212 629.15 €

Investissement : 255 075.05 €

Madame le maire propose d'affecter une partie de l'excédent de la section de fonctionnement à la section d'investissement, à savoir 112 629.15 € (recettes d'investissement, chapitre 10, compte 1068), de reporter le reliquat de l'excédent de fonctionnement soit 100 000 € (recettes de fonctionnement, chapitre 002) et de reporter l'excédent d'investissement de 255 075.05 € (recettes d'investissement, chapitre 001).

Vote : Pour à l'unanimité

– Vote des subventions aux associations

Madame le maire rappelle que les présidents d'association ne prennent pas part au vote des subventions qui les concernent et passe la parole à Monsieur LAMAND qui présente les demandes de subventions 2017 et indique que les associations sollicitant une subvention ont présenté leurs rapports financiers et d'activités.

ASSOCIATIONS	Subventions 2017	Subventions exceptionnelles
Festival des Forêts	3000 €	
Vote :		
– Pour : 8, Mme BOURBIER, M. LEBLANC, M. BARATTE, Mme DEMOUY, M. MENDES, Mme SIGAUD, M. GAUTHIER, M. FRIEDRICH		
– Contre : 1, M. TANGUY en raison du montant de la subvention compte tenu du caractère commercial de la manifestation		
– Abstentions : 7, M. LAMAND, Mme LAMBRE, Mme HEURTAULT, M. ROBERT, Mme SMESSAERT, Mme SANTUNE, Mme DEBUISSE, en raison du montant trop important		
Amitié Loisirs Aînés	610 €	/
Vote : Pour, à l'unanimité		
A.C.P.G.-A.C.A.T.M.	320 €	/
Vote : Pour, à l'unanimité		
U.N.C.	320 €	/
Vote : Pour, à l'unanimité		
Comité des Fêtes	2000 €	/
Monsieur Laurent LAMAND, président de l'association, ne prend pas part au vote.		
Vote :		
– Pour : 15		
Pierrefonds animations	1300 €	/
Madame Jacqueline HEURTAULT, présidente de l'association, ne prend pas part au vote.		
Vote :		
– Pour : 15		
Jumelage	570 €	/
Monsieur Damien BARATTE, président de l'association, ne prend pas part au vote.		
Vote :		
– Pour : 14		
– Abstention : 1, M. TANGUY		
Bols d'air	400 €	/
Vote : Pour, à l'unanimité		
Coopérative scolaire	2000 €	/
Vote : Pour, à l'unanimité		
Judo	700 €	/
Vote : Pour, à l'unanimité		
USP	2600 €	/
Vote : Pour, à l'unanimité		

Compagnie d'arc	450 €	/
Vote :		
– Pour : 15 – Abstention : 1, M. TANGUY		
Gym volontaire	350 €	/

Vote : Pour, à l'unanimité

– Vote du taux des taxes communales

Madame le maire donne la parole à Monsieur LEBLANC.

Il rappelle que la commune perçoit 3 taxes qui sont la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière Bâti et la Taxe Foncière Non Bâti.

Compte tenu des bases d'impositions prévisionnelles pour 2017, il est proposé de maintenir les taux 2016 en 2017.

	Taux 2016	Coefficient de variation proportionnelle	Taux proposés pour 2017	Base prévisionnelle 2017	Produit correspondant
Habitation	9.16	1.000000	9.16	2 603000	238 435
Foncier (bâti)	19.38	1.000000	19.38	2 004 000	388 375
Foncier (non bâti)	43.95	1.000000	43.95	81 000	35 600
TOTAL					662 410

Madame le maire prend la parole et propose d'appliquer les taux suivants pour 2017 :

Taxe d'habitation	9.16
Taxe foncière sur le bâti	19.38
Taxe foncière sur le non bâti	43.95

Vote : Pour, à l'unanimité

– Budget primitif 2017

- section de fonctionnement
- section d'investissement

Madame le maire passe la parole à Monsieur LEBLANC, adjoint aux finances. Il commente la proposition budgétaire par chapitre et par section (fonctionnement et investissement), en dépenses et recettes. Il rappelle que le budget a fait l'objet d'une présentation lors des réunions de travail.

CHAPITRES		BUDG N-1	REA N-1	PROP BP
FONCTIONNEMENT				
DÉPENSES				
011	Charges à caractère général	382 100,00	328 480,89	382 100,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	584 800,00	559 807,58	582 250,00
014	Atténuations de produits	109 848,00	109 760,00	119 500,00
022	Dépenses imprévues	43 652,00		67 201,00
023	Virement à la section d'investissement	55 108,00		34 712,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 800,00	46 455,38	8 900,00
65	Autres charges de gestion courante	123 300,00	110 588,34	126 700,00
66	Charges financières	1 850,00	1 808,97	1 500,00
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	220,74	2 500,00
Totaux dépenses		1 312 958,00	1 157 121,90	1 325 363,00

RECETTES					
002	Résultat d'exploitation reporté	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
013	Atténuations de charges	7 000,00	12 513,56	17 900,00	
70	Produits des services du domaine et ventes diverses		21 584,42		
73	Impôts et taxes	105 900,00	114 130,80	126 700,00	
74	Dotations et participations	695 195,00	695 414,09	695 088,00	
75	Autres produits de gestion courante	311 863,00	316 599,78	296 675,00	
76	Produits financiers	28 000,00	28 398,85	29 000,00	
77	Produits exceptionnels		5,81	60 000,00	
Totaux recettes		1 247 958,00	1 288 647,31	1 325 363,00	

CHAPITRES	BUDG N-1	REA N-1	REP BP	PROP BP	PROP BP + REP BP
INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 584,42			
041	Opérations patrimoniales	12 837,00	12 837,62		
16	Emprunts et dettes assimilées	9 800,00	9 667,81	10 010,00	10 010,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	21 000,00	5 978,40	15 000,00	21 000,00
21	Immobilisations corporelles	824 200,00	266 508,54	314 000,00	415 431,20
Totaux dépenses		867 837,00	294 992,37	329 000,00	431 441,20
RECETTES					
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	257 935,68	257 935,68	255 075,05	255 075,05
021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	55 108,00		34 712,00	34 712,00
24	Produits des cessions d'immobilisations	8 500,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 800,00	46 455,38	8 900,00	8 900,00
041	Opérations patrimoniales	12 837,00	12 837,62		
10	Dotations, fonds divers et réserves	226 883,73	227 254,76	162 529,15	162 529,15
13	Subventions d'investissement	123 425,00	27 168,40	129 225,00	129 225,00
16	Emprunts et dettes assimilées	173 347,59	0,00	170 000,00	170 000,00
Totaux recettes		867 837,00	571 651,84		760 441,20
760 441,20					

Monsieur TANGUY estime qu'on arrive cette année à la fin d'un processus entamé depuis l'entrée de la commune dans la communauté des communes à savoir la baisse de l'autofinancement et la nette diminution des capacités d'investissement.

Monsieur LEBLANC lui répond que nous ne sommes pas les seuls dans cette situation.

Madame le maire propose l'adoption du budget primitif 2017 de la commune par nature et par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement, dépenses et recettes.

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 1, M. TANGUY

– Bilan des cessions et des acquisitions 2016

L’article L2241-1 du Code général des Collectivités territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d’une commune de plus de 2000 habitants doit donner lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune. Le bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l’année 2016 se présente comme suit :

Acquisition – année 2016	
Désignation et localisation du bien	Lieudit La Tranchée du Château – ZD 50 – contenance 71 ares 87 centiares
Vendeur	Groupement Foncier AGRICOLE DU Domaine de la Follie
Acquéreur	Commune de Pierrefonds
Montant	8500 €
Frais	983.40 €
Procédure	Délibération en date du 9 juillet 2016 par laquelle le conseil municipal s'est prononcé en faveur de l'acquisition par voie de préemption de la parcelle cadastrée ZD 50 et autorisant Madame le maire à signer les documents afférents. Signature de l'acte le 26 septembre 2016 Publication et enregistrement à la conservation des hypothèques le 6 octobre 2016 Montant de l'acquisition et frais réglés par mandats administratifs 6 octobre 2016

Acquisition – année 2016	
Désignation et localisation des biens	Lieudit Le Mont Moyen – ZB 25 – contenance 5 ares 51 centiares Lieudit Le Mont Moyen – ZB 30 – contenance 2 ares 17 centiares Lieudit Le Four à Chaux – B 2219 – contenance 1 are 63 centiares Lieudit Le Trou Toussaint – B 2223 – contenance 4 centiares Lieudit Le Trou Toussaint – B 2224 – contenance 22 centiares
Vendeur	GECIMED
Acquéreur	Commune de Pierrefonds
Montant	8500 €
Frais	A la charge du vendeur
Procédure	Délibération en date du 24 janvier 2012 par laquelle le conseil municipal s'est prononcé en faveur de l'acquisition des parcelles ci-dessus détaillées et autorisant Madame le maire à signer les documents afférents. Signature de l'acte le 22 janvier 2016 Publication et enregistrement à la conservation des hypothèques le 15 février 2016 Montant de l'acquisition et frais réglés par mandats administratifs 10 juin 2016

Cession – année 2016	
Désignation et localisation du bien	Lieudit Le Mont Moyen – ZB 27 – contenance 3 ares 77 centiares Lieudit Le Mont Moyen – ZB 31 – contenance 72 centiares
Cédant	Commune de Pierrefonds
Cessionnaire	GECIMED
Montant	8500 €
Frais	A la charge de l'acquéreur
Procédure	Délibération en date du 24 janvier 2012 par laquelle le conseil municipal s'est prononcé en faveur de l'aliénation des parcelles cadastrées ZB 27 et ZB 31 et autorisant Madame le maire à signer les documents afférents. Signature de l'acte le 22 janvier 2016 Publication et enregistrement à la conservation des hypothèques le 15 février 2016 Montant de la cession constatée par titre en date du 8 juillet /2016

Madame le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils sont d'accord pour approuver le bilan des acquisitions et cessions immobilières 2016.

Vote : Pour, à l'unanimité

2. Budget - Eau et Assainissement

– Approbation du compte de gestion 2016

Monsieur LEBLANC présente le compte administratif 2016 qui récapitule l'ensemble des opérations effectuées en 2016.

Il montre par section :

	Dépenses	Recettes	Résultat / solde
Fonctionnement	171 701.93 €	448 616.26 €*	276 914.33 €
Investissement	298 084.96 €	884 413.13 €**	586 328.17 €
Total	469 786.89 €	1 333 029.39 €	863 242.50 €

* Dont 100 000 € d'excédent de fonctionnement reporté N-1

** Dont 476 868.77 € d'excédent d'investissement reporté N-1

Le compte de gestion de Madame le trésorier d'Attichy est conforme à notre compte administratif 2016.

Madame le maire propose l'approbation du compte de gestion de Madame le trésorier d'Attichy.

Vote : Pour, à l'unanimité

– Approbation du compte administratif 2016

Madame le maire quitte la séance.

Monsieur ROBERT, premier adjoint, propose aux membres du conseil municipal d'approuver le compte administratif Eau et Assainissement 2016.

Vote :

- **Pour, 15**

Madame le maire réintègre la séance.

– Affectation des résultats 2016

Après conformité et approbation du compte de gestion et du compte administratif 2016, les résultats de clôture sont les suivants :

Fonctionnement : 276 914.33 €

Investissement : 586 328.17 €

Madame le maire propose d'affecter une partie de l'excédent de la section de fonctionnement à la section d'investissement, à savoir 176 914.33 € (recettes d'investissement, chapitre 10, compte 1068), de reporter le reliquat de l'excédent de fonctionnement soit 100 000 € (recettes de fonctionnement, chapitre 002) et de reporter l'excédent d'investissement de 586 328.17 € (recettes d'investissement, chapitre 001).

Vote : Pour, à l'unanimité

– Budget primitif 2017

- **section d'exploitation**
- **section d'investissement**

Madame le maire passe la parole à Monsieur LEBLANC, adjoint aux finances. Il commente la proposition budgétaire par chapitre et par section (exploitation et investissement), en dépenses et recettes.

CHAPITRES		BUDG N-1	REA N-1	PROP BP
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
011	Charges à caractère général	55 000,00		55 000,00
022	Dépenses imprévues	5 000,00		5 000,00
023	Virement à la section d'investissement	242 230,00		216 500,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	128 780,00	128 774,44	131 098,00
67	Charges exceptionnelles	43 000,00	42 927,49	25 000,00
Totaux dépenses		474 010,00	171 701,93	432 598,00
RECETTES				
002	Résultat d'exploitation reporté	100 000,00	100 000,00	100 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	128 780,00	128 774,44	131 098,00
70	Vente de produits fabriqués, prestations de services	235 230,00	213 094,53	195 000,00
74	Prime d'épuration	10 000,00	6 747,29	6 500,00
Totaux recettes		474 010,00	448 616,26	432 598,00

CHAPITRES		BUDG N-1	REA N-1	REP BP	PROP BP	PROP BP + REP BP
INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	128 780,00	128 774,44		131 098,00	131 098,00
041	Opérations patrimoniales	50 000,00	8571,18		50 000,00	50 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	21 400,00	21 386,80		21 400,00	21 400,00
21	Immobilisations corporelles	1 004 003,33	139 352,54	140 000,00	868 342,50	1 008 342,50
Totaux dépenses		1 204 183,33	298 084,96	140 000,00	1 070 840,50	1 210 840,50
RECETTES						
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	476 868,77	476 868,77		586 328,17	586 328,17
021	Virement de la section d'exploitation	242 230,00			216 500,00	216 500,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	128 780,00	128 774,44		131 098,00	131 098,00
041	Opérations patrimoniales	50 000,00	8571,18		50 000,00	50 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	214 604,56	214 604,56		176 914,33	176 914,33
13	Subventions d'investissement	41 700,00	47 023,00			
27	Autres immobilisations financières	50 000,00	8 571,18		50 000,00	50 000,00
Totaux recettes		1 204 183,33	884 413,13		1 210 840,50	1 210 840,50

Madame le maire propose l'adoption du budget primitif Eau et Assainissement 2017 par nature et par chapitre en section d'exploitation et d'investissement, dépenses et recettes.

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 1, M. TANGUY

3. Sollicitation de l'EPFLO en vue de portage foncier et délégation du droit de préemption

Une emprise foncière d'une superficie d'environ 1 700 m² située rue du 8 mai 1945 et cadastrée section B n°616, a été identifiée, comme étant susceptible d'accueillir un programme de construction.

La commune souhaitant répondre au besoin en logements locatifs sociaux de qualité sur son territoire, a sollicité la SA PICARDIE HABITAT.

L'étude de faisabilité réalisée conclut à la possibilité, en prenant en compte le zonage du futur PLU, de réaliser une quinzaine de logements dont au moins 40% financés PLUS-PLAI.

Dans le cadre de ce dossier, la SA PICARDIE HABITAT serait maître d'ouvrage de l'ensemble de l'opération et l'Etablissement Public Foncier Local du département de l'Oise assurerait le portage foncier du terrain.

En vue de la réalisation de ce projet d'intérêt général public, il appartient au conseil municipal :

- D'approuver le projet d'aménagement ;
- De solliciter l'Etablissement Public Foncier Local du Département de l'Oise en vue d'assurer le portage foncier nécessaire à la réalisation dudit projet d'aménagement.
- D'autoriser Madame le Maire à signer, avec l'Etablissement Public Foncier Local du Département de l'Oise, la convention de portage afférente au programme et engageant la commune au rachat du foncier au terme d'un délai de portage de 5 années si le projet n'a pu aboutir du fait de la commune.

Sachant que l'exercice du Droit de Préemption Urbain pourra être délégué à l'Etablissement Public Foncier Local du Département de l'Oise par Madame le maire sur la parcelle cadastrée section B n°616, dans la limite de l'estimation des services de France Domaine et conformément à l'article L 213-3 du code de l'urbanisme.

Une discussion s'engage entre les membres du conseil municipal sur le projet.

M. MENDES et Mme HEURTAULT estiment que la circulation sur cette route va poser problème pour les accès à la parcelle concernée.

M.ROBERT n'est pas favorable à la prolifération des logements sociaux à Pierrefonds et estime que la localisation du terrain ne se prête pas au projet.

M. TANGUY estime qu'il est dangereux de s'engager au rachat du terrain sans avoir vu le projet de PICARDIE HABITAT et souhaite qu'ils en présentent un avant tout engagement.

M. LEBLANC répond que si la commune devait racheter ce terrain, il ne lui serait pas difficile de le revendre.

M. GAUTHIER estime que s'il existe à Pierrefonds la possibilité de faire des logements pouvant accueillir des familles jeunes avec enfants, il faut le faire.

Mme SIGAUD trouve dérangeant d'avoir un immeuble à cet endroit.

M. MENDES souligne que c'est PICARDIE HABITAT qui laisse les logements de la gare se détériorer.

Mme DEMOUY prend la parole et indique être sceptique sur ce projet pour des raisons techniques et morales :

- Que vont devenir les logements de la gare si les locataires actuels sont relogés dans les nouveaux logements,
- Techniquement la construction de 15 logements sur ce terrain pose problème (ABF, accès, prescriptions d'urbanisme ...),
- La commune a déjà rempli son rôle en termes de logements sociaux, il n'est pas nécessaire d'en construire d'autres.

Il est demandé aux membres du conseil municipal s'ils sont d'accord pour :

- **Approuver le projet d'aménagement visant à la construction d'une quinzaine de logements dont au minimum 40% de logements locatifs aidés financés PLUS/PLAI sur la parcelle cadastrée section B n°616 pour une superficie globale d'environ 1 700 m².**
- **Solliciter l'Etablissement Public Foncier Local du Département de l'Oise afin d'assurer le portage foncier, pour le compte de la commune, dans la limite de l'estimation des services de France Domaine.**
- **Autoriser Madame le maire à signer la convention de portage foncier à intervenir avec l'EPFLO, ladite convention portant engagement de la commune à procéder au rachat du bien au terme du portage, si dans les 5 ans le projet n'a pu aboutir du fait de la commune, sauf sortie en bail emphytéotique au profit du bailleur désigné.**
- **Désigner la SA PICARDIE HABITAT comme opérateur pour la réalisation de ce projet.**

Sachant que :

- Que ledit portage portera engagement de rachat par la commune de cette emprise, à son coût brut d'acquisition (prix d'achat + frais) assorti des frais d'ingénierie et d'actualisation.
- Que ledit portage sera d'une durée maximale de 5 ans.
- Que la part de l'emprise foncière devant supporter les logements locatifs sociaux pourra évoluer vers un bail emphytéotique au profit du bailleur SA PICARDIE HABITAT.
- L'exercice du Droit de Préemption Urbain pourra être délégué à l'Etablissement Public Foncier local du département de l'Oise par Madame le Maire sur la parcelle cadastrée section B n°616, dans la limite de l'estimation des services de France Domaine et conformément à l'article L 213-3 du code de l'urbanisme.

M. TANGUY ne souhaite pas prendre part au vote.

Vote :

- Pour : 7, Mme BOURBIER, M. LEBLANC, M. BARATTE, M. LAMAND, Mme LAMBRE, M. GAUTHIER, M. FRIEDRICH
- Contre : 5, Mme DEMOUY, M. MENDES, M. ROBERT, Mme SIGAUD, Mme HEURTAULT
- Abstentions : 3, Mme SMESSAERT, Mme SANTUNE, Mme DEBUISSE

4. Conclusion avec des propriétaires privés d'une convention portant servitude d'écoulement des eaux pluviales

– Autorisation à donner à Madame le maire

Par délibération en date du 20 novembre 2014, le conseil municipal a approuvé la conclusion avec Monsieur et Madame DEGARDIN d'une convention portant servitude d'écoulement des eaux pluviales.

En effet, ces derniers sont propriétaires sur la commune de Pierrefonds de parcelles de terrain cadastrées B2278, B2279 et B2288 recevant une partie des eaux pluviales de la Rue de l'Impératrice Eugénie pour écoulement vers le ru des étangs de Batigny. Cette convention est actuellement toujours en cours de rédaction.

Des travaux de pose d'une nouvelle canalisation en domaine privé, d'une longueur de 90 mètres en tuyau PVC de diamètre 315 avec regard de visite pour écoulement des eaux pluviales, sur les parcelles B 2277, B2288, et B2286 appartenant à Monsieur et Madame DEGARDIN, il y a lieu à nouveau aujourd'hui de prévoir la conclusion d'une convention portant servitude d'écoulement des eaux pluviales sur ces parcelles.

L'entretien et les réparations relatifs à cette servitude d'écoulement des eaux pluviales seront à la charge de la commune qui sera tenue de remettre le terrain en état à chaque intervention mais qui, pour ce faire, aura un droit d'accès sur celui-ci. La servitude sera convenue sans indemnité de part et d'autre. Les frais d'actes seront à la charge de la commune.

Par ailleurs afin de limiter les frais d'actes, il est proposé de n'établir qu'une seule convention pour les deux servitudes.

Il est demandé aux membres du conseil municipal s'ils sont d'accord pour :

- Approuver la conclusion avec Monsieur et Madame DEGARDIN d'une convention portant servitude d'écoulement des eaux pluviales de la rue de l'Impératrice Eugénie vers le ru des Etangs de Batigny sur les parcelles B2278, B2279 et B2288 d'une part et sur les parcelles B 2277, B2288, et B2286 d'autre part,
- Autoriser Madame le maire à signer les pièces afférentes,
- Dire que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de la commune.

Vote : Pour, à l'unanimité

5. Projet de travaux d'aménagement de sécurité – rue de l'Armistice

– Conclusion d'une convention générale de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Départemental

Madame le maire expose au Conseil municipal que les travaux d'aménagement de sécurité – rue de l'Armistice RD 973, à réaliser sur le domaine public routier départemental en agglomération, doivent faire l'objet d'une convention générale de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Départemental.

Cette convention nous est demandée dès à présent pour valider notre dossier de demande de subvention au titre de la DETR.

Par ailleurs, à l'article 4-1 de la convention dans le cadre de la Loi LAURE (Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie) n° 96-1236 du 30 décembre 1996, article 20, codifié au Code de l'Environnement par l'article L.228-2, il est demandé de mettre au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation.

Il est demandé aux membres du conseil municipal s'ils sont d'accord pour :

- Décider la non réalisation de l'aménagement cyclable car les trottoirs existants ne permettent pas l'aménagement d'une piste cyclable (emprises restreintes)
- Autoriser Madame le maire à signer la convention générale de maîtrise d'ouvrage précitée.

Vote : Pour, à l'unanimité

6. Recrutement d'agents contractuels de remplacement (en application de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26/01/1984)

- Autorisation à donner à Madame le maire

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'autoriser Madame le maire à recruter en cas de besoin des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles. La rémunération des agents sera calculée par référence à l'échelon 1 du grade de recrutement.

Vote : Pour, à l'unanimité

7. Repas des aînés 2017

Comme chaque année, la commune offrira le 15 juin prochain aux administrés de plus de 70 ans, un repas avec animation. Ce repas nous sera facturé 30 euros par participant et aura lieu au « Domaine des Thermes ».

Etes-vous d'accord pour :

- La prise en charge par la commune du prix du repas fixé à 30 € pour les administrés de plus de 70 ans de la commune,
- Fixer à 30 € la participation des accompagnants extérieurs.

Vote : Pour, à l'unanimité

8. Festival « les Petites Bouilles » - tarification des insertions

Madame le maire rappelle aux membres du conseil municipal l'organisation de la première édition du festival « les petites bouilles » le week-end du 17 au 18 juin 2017 à Pierrefonds.

Ce festival est une manifestation culturelle jeune public destinées aux enfants et familles du territoire et d'ailleurs.

Par délibération en date du 26 janvier 2017 des subventions ont été sollicitées auprès du Conseil Régional, du Conseil Départemental et de la DRAC.

En complément de ce financement, il est proposé de solliciter des entreprises privées (fondation CARREFOUR, INTERMARCHE.....) aux fins de partenariat sous forme d'insertion de leurs logos sur les supports de communication du festival :

- 1000 Flyers distribués aux enfants des écoles de la communauté de commune des lisières de l'Oise
- 1 parution dans le journal communal 1/8° page
- 150 affiches A4 posées chez les commerçants
- 2 affiches 40x60 cm à l'office de tourisme de Pierrefonds
- 150 affiches A3 posées aux entrées et sorties des villages et dans les lieux publics.
- 1500 programmes distribués sur la communauté de commune et sur le festival

Plusieurs formules sont proposées :

Formule à 125€(insertion du logo sur les flyers et 1 parution dans le journal communal)

Formule à 250 €(Insertion du logo sur les flyers, 1 parution dans le journal communal et insertion du logo sur toutes les affiches)

Formule à 500 €(Insertion du logo sur les flyers, 1 parution dans le journal communal, insertion du logo sur toutes les affiches et sur le programme)

Formule à 625 €(Insertion du logo sur les flyers, 1 parution dans le journal communal, insertion du logo sur toutes les affiches, sur le programme et mention du partenariat sur la page du festival sur le site internet)

Formule à 700 €(Insertion du logo sur les flyers, 1 parution dans le journal communal, insertion du logo sur toutes les affiches, sur le programme, mention du partenariat sur la page du festival sur le site internet et sur l'arche à l'entrée du festival)

Il est demandé aux membres du conseil municipal s'ils sont d'accord pour :

- Solliciter des partenariats pour le festival « les Petites Bouilles »,
- Valider les formules proposées,
- Valider le tarif des insertions.

Vote : Pour, à l'unanimité

La séance est levée à 22h35.